

C.B.9
REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REFORME DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET
DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

Décret n° 2004-218 du 12 Mai 2004 /MFPRE/DGFP/DPME/SR
portant intégration, nomination, titularisation à titre
exceptionnel et versement de certains candidats dans
les cadres des services sociaux (enseignement) ; en
tête : monsieur **AKOLI Ildevert-Mesmin**.

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VISAS :

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67-304/MT-DGT du 30 septembre 1967, modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'enseignement secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-165 du 22 mai 1964, fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la note de service n° 190/METPRJICS-CAB du 10 août 2000, portant recrutement des intéressés en qualité de volontaire de l'enseignement ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les candidats ci-après désignés, titulaires de la maîtrise, obtenue à l'université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), nommés au grade de professeur des lycées stagiaire, indice 790, titularisés exceptionnellement et nommés au grade de professeur certifié des lycées de 1^{er} échelon, indice 830, ACC = néant et mis à la disposition du ministère de l'enseignement technique et professionnel, selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et prénoms, date et lieu de naissance	Date de prise de service	Date de titularisation	Diplôme	Option du diplôme
1	AKOLI Ildevert-Mesmin, né le 13 avril 1971 à Mbomo	6 novembre 2000	6 novembre 2001	Maîtrise en sciences économiques	Monnaie et finance
2	NGALI-ANGAMI Béatrice, née le 13 avril 1966 à Abili-Lékana	15 novembre 2000	15 novembre 2001	Maîtrise en sciences économiques	Economie et gestion du secteur public
3	MOUELE Roch-Francis, né le 27 août 1969 à Brazzaville	5 février 2001	5 février 2002	Maîtrise en sciences économiques	Monnaie et finance
4	MOUNDZELE Aimé Gérard, né le 1 ^{er} juin 1970 à Makoua	17 novembre 2000	17 novembre 2001	Maîtrise en sciences économiques	Monnaie et finance
5	LIMBOULA Bruno, né le 3 décembre 1972 à Kébara- Lékana	21 décembre 2000	21 décembre 2001	Maîtrise en sciences économiques	Monnaie et finance
6	KEGNOLOT Jean Christian, né le 11 juin 1969 à Edzama- Epéna	6 novembre 2000	6 novembre 2001	Maîtrise en sciences économiques	Relations économiques internationales
7	MBOU LIKIBI Gaspard Symphorien, né le 7 juillet 1970 à Brazzaville	6 novembre 2000	6 novembre 2001	Maîtrise en sciences économiques	Politique économique
8	ELOMBILA Justin Ludovic, né le 8 août 1968 à Brazzaville	2 novembre 2000	2 novembre 2001	Maîtrise en sciences économiques	Relations économiques internationales
9	BOKILO Jean-Claver, né le 21 décembre 1966 à Mossaka	2 novembre 2000	2 novembre 2001	Maîtrise en droit	Droit public
10	MOUSSOUNDA-MAHANGA Marcel, né le 23 juillet 1965 à Moussongo	19 février 2001	19 février 2002	Maîtrise en sciences économiques	Economie et planification du développement

Article 2 : Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 850, ACC = néant pour compter des dates respectives de titularisation, en application du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 susvisé.

Article 3 : Conformément aux dispositions du décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement et la titularisation ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 4 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates effectives de prise de service des intéressés et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

2004-218

Brazzaville, le

12 Mai 2004

Par le Président de la République

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre de la fonction publique
et de la réforme de l'Etat

Le ministre de l'économie, des finances
et du budget

Gabriel ENTCHA-EBIA

Rigobert Roger ANDELY

Le ministre de l'enseignement technique
et professionnel



Pierre Michel NGUIMBI

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DPME	3
MFPRE/SST	3
DGB	3
DGCF	2
METP	2
DAAP	10
INTERESSES	10
DOSSIERS	30
SGG/BC	2/663